

TRAITEMENT DE PRÉSERVATION DU BOIS

La structure portante du bardage ainsi que les éléments de revêtement (lames, panneaux ou bardeaux) doivent présenter une durabilité suffisante pour assurer la pérennité de l'ouvrage. La nécessité d'appliquer un traitement de préservation dépend principalement de la durabilité naturelle de l'espèce de bois ainsi que de la présence et de la quantité d'aubier.

Le duramen de chaque espèce possède une certaine durabilité naturelle (résistance intrinsèque du bois aux attaques d'organismes destructeurs). La norme NBN EN 350-1 [B9] définit cinq classes de durabilité naturelle vis-à-vis des champignons lignivores : de la classe 1 (très durable) à 5 (non durable). Ce classement ne concerne que le duramen (partie centrale de l'arbre), l'aubier de toutes les espèces se retrouvant en classe 5.

Tableau 10 Classes de durabilité naturelle (NBN EN 350-1) [B9].

Classe de durabilité	Appréciation	Espèce (duramen)	
1	Très durable	Afzélia doussié, bilinga, padouk	Afrormosia, merbau Framiré, kosipo, sipo Mélèze, pin sylvestre
2	Durable	Bubinga, châtaignier, chêne d'Europe, jatoba, western red cedar (WRC)	
3	Moyennement durable	Douglas, movingui, niangon, sapelli	
4	Peu durable	Epicéa, limba, sapin	
5	Non durable	Ayous, hêtre, koto, peuplier	